

Quels outils pour protéger ces sites remarquables ?

• **Les contrats signés entre l'Etat et le titulaire des droits sur les terrains** concernés (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs,...) pour une durée minimale de 5 ans. Les actions inscrites dans le contrat sont conformes aux objectifs définis dans les documents d'objectifs et visent à préserver les habitats et les espèces du site. Ces actions respectent un cahier des charges précis et sont remboursées par l'Etat et l'Europe.

• **La charte Natura 2000** engageant les mêmes signataires pour une durée de 5 ans. Elle est constituée d'une liste d'engagements correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats et des espèces. Elle donne lieu à des exonérations fiscales notamment sur la taxe sur le foncier non bâti...



Sur une même parcelle, il est possible de signer un contrat Natura 2000 et une charte.

Les différents types de contrats



Sur un terrain non agricole :

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle forestière ou non. Le terrain doit être inscrit dans le périmètre du site Natura 2000

CONTRAT NATURA 2000

Sur un terrain agricole :

Un agriculteur, un éleveur ou un exploitant détenant les droits d'usage sur les parcelles.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES territorialisées (MAET)

Signer un contrat Natura 2000 ?

Vous êtes concernés et vous souhaitez participer ?

Pour établir un contrat, il est nécessaire de contacter la structure animatrice du site. Cette dernière vérifie que votre parcelle est bien située en zone Natura 2000 (carte au verso). Elle réalise ensuite un diagnostic sur les parcelles et fait le lien avec l'administration chargée d'instruire le dossier et l'Agence de services et de paiement, chargée du contrôle et du règlement. Les travaux ne doivent pas commencer avant la signature du contrat. Ils sont réalisés par le contractant ou délégués à une tierce personne.



Les actions éligibles à un contrat Natura 2000

Cette liste n'est pas exhaustive

- Travaux de restauration des prairies et pelouses par débroussaillage
- Entretien des prairies et pelouses par fauche ou pâturage, pose de clôture, abreuvoirs
- Création, restauration ou entretien de mares
- Création, restauration ou entretien de haies, d'arbres-têtards...
- Chantier d'élimination ou de limitation de certaines espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Jussie...)
- Opérations d'entretien ou de restauration de la végétation des berges
- Maintien de bois sénescents sur pied
- Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des chemins, dessertes, routes sur les milieux naturels (déviation, etc)

Pour les MAET (contrats agricoles) et charte Natura 2000 : n'hésitez pas également à contacter la structure animatrice du site pour plus d'informations.

Maître d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville/Loire" et "Vallée de la Loire du Loiret" :

Conseil général du Loiret

Structure animatrice :

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Contact : Anne-Fanny PROFIT

Antenne Eure-et-Loir/Loiret - 3 rue de la Lionne - 45000 Orléans

Tél. : 02 38 59 97 13 - <http://www.cen-centre.org>

Messagerie : anne-fanny.profit@cen-centre.org

Des contrats pour protéger les milieux naturels des sites Natura 2000 (FR 2400528) (FR 2410017)

Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire et Vallée de la Loire du Loiret



Sites Natura 2000 : «Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire» et «Vallée de la Loire du Loiret»



Habitats et espèces des sites

■ **Un territoire remarquable :**
une Zone de protection spéciale
"Vallée de la Loire du Loiret"
et une Zone spéciale de conservation
"Vallée de la Loire
de Tavers à Belleville-sur-Loire".
50 communes, 7 529 hectares,
150 km de linéaire
de part et d'autre du fleuve.

■ **Un plan d'actions**
défini par le document d'objectifs
pour la préservation d'habitats
et d'espèces d'intérêt européen.



Natura 2000, c'est quoi ?

C'est un réseau de sites naturels remarquables où est mise en place une gestion compatible avec les exigences économiques et socio-culturelles locales. C'est la possibilité pour les propriétaires privés et les usagers d'être aidés pour participer à la préservation de ces sites grâce aux contrats ou à la charte Natura 2000.

Cette démarche s'appuie sur des sites :

- des Zones de protection spéciales (ZPS) pour protéger des milieux nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux rares ou menacées en Europe.
- des Zones spéciales de conservation (ZSC) pour protéger des milieux (habitats) et des espèces animales (hors oiseaux) ou végétales devenues rares, vulnérables ou en danger.
- un document d'objectifs, établi pour chaque site en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage, définit les actions nécessaires pour répondre à ces objectifs.



Scille d'automne

Les pelouses pionnières sur sable

Ces milieux relictuels, composés d'une grande diversité d'associations végétales, ne représentent que 1 % du site, principalement localisés dans le méandre de Guilly.

Comment agir ? en conservant ces milieux relictuels.



Loutre



Les mammifères

De nombreuses espèces de mammifères fréquentent le site, dont le Castor, espèce emblématique de la Loire, la Loutre, présente sporadiquement, ou encore les chauves-souris.
Comment agir ? en préservant les milieux favorables à ces espèces (bocage et forêt alluviale pour les chauves-souris, boisements pour le Castor...).



Rosalie des Alpes

Les insectes

Les insectes (Pique-prune, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne et Lucane cerf-volant) dépendent des vieux arbres. Leur diversité est favorable aux chauves-souris qui s'en nourrissent.

Comment agir ? en conservant et favorisant les vieux arbres.



Les forêts alluviales

Elles se développent sur les francs bords (27 % du site) profitant de la déprise agricole. Elles recèlent quelques stations d'ormes lisses devenues particulièrement rares.
Comment agir ? en favorisant le vieillissement harmonieux des forêts, en limitant le Robinier faux-acacia.

Les habitats d'eau stagnante

Ces habitats peuvent abriter des espèces végétales rares.

Comment agir ? en luttant contre la Jussie et les algues filamenteuses mais aussi en contribuant à améliorer la qualité de l'eau (réduction des rejets urbains et agricoles).



Jussie, reine des invasives

Les grèves sableuses ou vaseuses

Ces habitats présentent une végétation pionnière de courte vie, rare au niveau européen, caractéristique des milieux ligériens (1 % du site).

Comment agir ? en luttant contre les espèces envahissantes, principalement.



Les oiseaux

Sur les 26 oiseaux d'intérêt communautaire recensés certaines espèces sensibles dépendent des îlots sableux (sternes), d'autres des boisements (Héron Bihoreau) et des prairies (Alouette lulu).

Comment agir ? en conservant la mosaïque de milieux naturels présents en bord de Loire, zones de nidification ou d'alimentation, indispensables pour le maintien des oiseaux.



Sterne pierregarin